

Dans le sillage du récolement : une réflexion sur le statut et la valorisation des collections

Le traitement du matériel d'étude au Musée du Vignoble Nantais – le Pallet (44)

La note circulaire du 19 juillet 2012 relative à la problématique des matériels d'étude est appliquée au Musée du Vignoble Nantais, à la suite des actions de récolement, depuis mars 2013 et pour une durée prévisionnelle d'un an. Sa mise en œuvre porte sur des collections techniques principalement dédiées à la viticulture, et des collections de type « arts et traditions populaires », accumulées depuis 20 ans et plus, et dont le devenir est incertain. Ce défrichage méthodologique soulève autant de questions que de solutions progressivement élaborées, portant tant sur les conditions de la patrimonialisation des objets qui se fait (ou pas...) que sur les méthodes et les finalités du « tri » à proposer. Cette mise en œuvre est une démarche opportuniste dans un contexte historique de gestion de la collection et dans un contexte de portage politique local fragile quant aux finalités mêmes de l'institution muséale.

LES PRÉALABLES

La constitution de la collection débute en 1979. Elle est menée par l'association culturelle Pierre Abélard qui crée une exposition, puis un musée associatif. Dès 1981, l'association élargit ses recherches à l'histoire locale et collecte des objets liés à la vigne et au vin, à la vie quotidienne. Les dons de particuliers affluent et quelques achats viennent enrichir le fonds. L'intégralité de la collection associative est transférée au Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais en 1995, à l'occasion de l'ouverture d'un nouveau musée, cette fois-ci classé et contrôlé, dans un bâtiment contemporain dédié. Un important chantier d'étude de la collection d'origine et de sélection avait débuté dès 1992 dans le cadre de la rédaction du projet muséographique. Le personnel scientifique mis à disposition ou recruté par la collectivité opère un premier travail sur les collections jusqu'en 1995 pour l'ouverture du musée. Un fonds initial de 1100 objets est affecté au nouveau musée et inventorié sur le logiciel Micromusée, sans marquage. Il s'agit du fonds constitutif.

Pendant dix ans, l'association prend le relais du personnel scientifique manquant et assure la poursuite de la collecte, des entrées et probablement aussi des « sorties » d'objets. En 2005, un nouveau chantier d'inventaire encadré scientifiquement par la conservation départementale de Loire Atlantique est initié. Il reste inachevé.

LA MISE EN CHANTIER DES COLLECTIONS

En 2007, un poste d'Attaché de conservation est créé. Le chantier des collections se met en place progressivement, sans plan prévisionnel et sans perspective autre que de professionnaliser, d'une part, et considérer la collection, d'autre part. Il est mené concomitamment à l'étude documentaire d'une partie du fonds en vue de la réalisation d'expositions temporaires. Le résultat de ce chantier des collections permet de :

- **Réparer/démarrer/connaître** par l'informatisation des collections avec :
 - Une lecture « rapide » des premiers inventaires et une campagne photographique
 - Des constats de présence dans le musée et les réserves sur site dans lequel s'entasse l'accumulation des acquisitions associatives

En terme de travail technique, il s'agit de produire de l'information exploitable, transmissible et protégée et de maintenir l'équilibre scientifique entre le regard professionnel normatif, mais non spécialiste ni de la viticulture, ni de l'histoire locale, et le regard de l'amateur éclairé, lui spécialiste des deux...

- **Inscrire, protéger, sécuriser** grâce au :
 - marquage des objets présentés dans l'espace permanent par *a priori* d'intérêt (s'ils ont été sélectionnés dans le parcours de visite, c'est qu'ils « valent ») ainsi que d'une partie des objets (gros objets, ensemble bien identifié, récentes acquisitions)
 - rédaction d'un document de synthèse pour valider le récolement de la collection, dans le cadre de la loi Musée de France, au cours d'une mission « expresse » en 2009

Ainsi, le récolement met à jour beaucoup d'objets « disparus » et de nouveaux objets

« en déshérence » légale. Cela oblige à mettre en œuvre des premières solutions pour garantir la professionnalisation et, par incidence, assoir et partager la connaissance qui s'acquiert et la considération réciproque entre amateurs, professionnels des musées et élus autour des collections.

- **Questionner, nourrir, enrichir** la collection :
 - Par l'étude documentaire et la recherche en archives sur l'histoire de la mécanisation viticole, sur l'apport des sciences dans la vinification, sur les terroirs, sur l'histoire de la consommation des vins, en relation avec des acquisitions et un des expositions temporaires ou des renouvellements muséographiques en 2010 et 2012
 - Par l'instruction administrative et légale des acquisitions en relation avec la commission scientifique régionale (depuis 2009) avec une validation régulière qui fait débat parfois en comité syndical de la collectivité

En terme de portage politique, il s'agit donc de débattre et de rassurer. Les questions fondamentales sont soulevées : « à quoi servent les collections ? », voire « les vieux objets dont plus personne ne veut ? », voire « à quoi sert le musée ? ». Les missions du musée historiquement plutôt considérées sous l'angle touristique et commerciales sont réétudiées sous l'angle culturel et patrimonial. D'un point de vue du professionnel des musées et du patrimoine mobilier considéré, il apparaît que la collection se dévoile dans toutes les problématiques qu'elle soulève en creux : les conditions et moyens de la conservation physique sont réalisables à quelles fins ? l'intérêt historique ? sociologique ? technique ? commercial ? Quels sont les rapports entre la conservation et la valorisation auprès des publics ? quid de la politique d'acquisition de nouveaux objets ? pour quel témoignage ? nouvelles acquisitions ?

LA MÉTHODE APPLIQUÉE AU MATÉRIEL D'ÉTUDE : CHEMIN FAISANT...

Le chantier des collections engagé depuis 2008 permet une appropriation élargie des objets de la collection et des enjeux patrimoniaux qu'ils soulèvent. Il aboutit à cette question fondamentale de l'intérêt/la nécessité de conserver ou non certains objets (constatés très dégradés, et sans documentation, méjugés par beaucoup), question mesurée à l'aune de tout ce qu'elle entraîne en matière de coût et d'investissement à prévoir par la collectivité : processus de restauration de nombreux objets, agrandissement du musée et de son exposition permanente et/ou programmation d'expositions temporaires, ouverture de la thématique vitivinicole vers d'autres thématiques...

C'est dans ce contexte de travail déjà engagé et approprié pour partie par l'association d'origine et les élus en charge du musée que paraît la note-circulaire sur le matériel d'étude en juillet 2012. C'est ce contexte fondé sur un jeu d'acteurs tripartite (le rythme et les enjeux politiques locaux, la fondation associative, la professionnalisation scientifique et normative) qui explique la méthode graduelle, et probablement très perfectible, utilisée au Musée du Vignoble Nantais pour appliquer la note-circulaire sur le matériel d'étude.

Les principes adoptés pour la mise en œuvre de l'analyse du matériel d'étude correspondent à la philosophie du débat et de la concertation qui prévaut depuis 2007 sur l'ensemble des actions et démarches patrimoniales menées par les élus (musée et pays d'art et d'histoire du Vignoble nantais).

Il s'agit tout d'abord de s'accorder sur des objectifs clairs dans le respect du cadre institutionnel (le cadre général de la note-circulaire, la requête d'avis de l'Etat ou de son représentant aux étapes clefs de la procédure, l'intégration des principes du PSC même non finalisé), à savoir :

- Aboutir à un tri très sélectif pour l'intégration à l'inventaire, sélection qui doit être justifiée par des acquisitions dont l'histoire est connue ou facile à reconstituer et documentée au travers de témoignages, photos, etc. : *pas de conservation sans capacité à valoriser*
- Mener l'étude rapidement afin d'abonder le Projet Scientifique et Culturel du musée et l'étude de programmation prévue pour sa rénovation
- proposer des solutions statutaires (dons ? intégration à l'inventaire ? aliénation ? matériel pédagogique ? destruction ?) pour au moins 51% de l'ensemble du matériel d'étude (soit 1109 items au démarrage de l'étude)
- Profiter de l'étude pour documenter la connaissance comparative sur des fonds similaires et sur les objets inscrits à l'inventaire et abonder la documentation interne au musée

Il est nécessaire ensuite de préciser la méthode expérimentale. Celle-ci est fondée par des grands principes que l'on peut résumer ainsi : être capable de « bouger les lignes » en cours de route et n'avoir aucun *a priori* sur les résultats à obtenir *in fine* ; raisonner de façon pragmatique et de façon spécifique pour chaque étude ; questionner la méthode et les résultats au fur et à mesure de l'avancement des travaux ; raisonner systématiquement dans le jeu d'acteurs tripartites en considérant à part égale l'avis des élus, des associations et des professionnels.

Si les objectifs généraux sont définis, la méthode très largement empirique se précise au fur et à mesure de l'avancée des premières études. Une démarche qui vaut au démarrage de l'étude ou à un instant donné ne sera peut-être plus adaptée à l'issue de l'année de mission.

Dans un premier temps, l'examen du matériel d'étude du Musée du Vignoble Nantais est organisé par typologie d'objets avec des priorités données aux « encombrants » : les pressoirs, les tonneaux et portoirs, les tracteurs, les charrues et les herses. Cet examen s'appuie sur les informations collectées durant le récolement décennal de la collection et sur l'observation physique de chacun des objets. Il est complété par des recherches ponctuelles auprès de l'association fondatrice du musée et par des comparaisons avec d'autres fonds tels que ceux de la FDMA44 (Fédération Départementale des Musées Agricoles de Loire Atlantique auquel le musée adhère). En plus de l'état de la documentation/identification et capacité à documenter les objets, les critères de sélection pour l'intégration à l'inventaire ou non se précisent très rapidement :

- l'état sanitaire, au vu de l'état de dégradation avancée de certaines pièces,
- la complétude physique des objets normalement constitués de plusieurs éléments
- la singularité de l'objet au vue de la collection existante ou d'un ensemble technique
- l'esthétique de l'objet (avec tout l'arbitraire que cela recouvre)

Grâce à un soutien financier de la DRAC Pays de la Loire, un poste est créé pour une mission d'un an ayant notamment pour but l'instruction des études sur les objets non inventoriés du Musée du Vignoble Nantais. L'ensemble des travaux accomplis dans ce cadre nourrissent la réflexion de l'équipe du musée. Le travail qui se veut efficace, pragmatique, volontariste, n'en devient pas moins « cheminant », et parfois digressant.

Cependant, à la mi-octobre, trois études sont quasiment abouties (pressoirs, herses et houes, charrues), trois autres sont bien avancées (tonneaux, tracteurs et matériel de tracteurs, portoirs). Quantitativement, cela représente 11% seulement de l'ensemble du matériel d'étude. Mais d'un point de vue du volume des pièces considérées, cela représente 40%.

Qualitativement, les trois premières études aboutissent à la proposition de porter à l'inventaire un pressoir (cinq éléments) et un butteur-crételeuse seulement. Quatre

charrues, quatre éléments de pressoir et trois herses sont proposées en matériel pédagogique (pour animation d'ateliers et/ou pour prêt à des privés hors du contexte muséal). Les autres objets ou éléments d'objets sont proposés à l'aliénation gratuite ou payante et/ou à la destruction.

Méthodologiquement, plusieurs temps de concertation ont été prévus avant la fin de l'année 2013 :

- avec les élus volontaires, l'association fondatrice, le réseau de la FDMA44, les « fidèles » du musée, les collègues du Musée de la Vigne et du Vin d'Anjou (49) et les partenaires viticoles lors d'une demi-journée consacrée au sujet le 29 novembre, sur la base des six études finalisées
- avec les professionnels des musées à l'occasion de la commission scientifique régionale compétente en termes d'acquisition du 5 décembre, sur la base des trois premières études transmises

A l'issue de ces débats et selon les avis formulés, nous prévoyons de rendre publique l'étude par voie de presse et affichage avec pour double objectif de recueillir de l'information complémentaire, éventuellement, et, surtout, de protéger la collectivité de tout recours d'un particulier après éventuelle décision d'aliénation ou destruction d'une partie du matériel d'étude.

A l'issue de sept mois de mission, l'analyse du matériel d'étude au Musée du Vignoble Nantais n'a finalement que peu de comparaison avec un travail d'inventaire standard. Il s'agit bien plus d'une enquête à rebondissements au cours de laquelle la (re)connaissance des objets s'affine. Le temps long participe à l'appropriation et au potentiel de patrimonialisation de chaque objet. Le risque de « s'enamourer » d'objets en déshérence est réel, celui de la justification de conserver parce que « peut-être, un jour » aussi. C'est contradictoire avec l'objectif assigné de tri très sélectif. De plus, en terme de démarche, la décision unilatérale du spécialiste, aussi scientifiquement justifiable soit-elle, nous semble obsolète au vu des enjeux liés à la conservation et à la transmission du patrimoine ainsi qu'aux capacités des collectivités à les assumer. C'est là où la méthode de concertation tripartite est fondamentale, parce que si l'objet patrimonial a bien une valeur patrimoniale, cette valeur doit être préalablement largement partagée pour être effective. Pour cela, il est essentiel que le spécialiste garde, *tout esprit ouvert*, sa capacité à affirmer son point de vue ET sa capacité à « bouger les lignes ».

L'étude se poursuit.